



PAR COURRIEL

Québec, le 23 juin 2020

Monsieur Joël Lambert
Directeur adjoint
Service de l'environnement
Ville de Victoriaville
Édifce Robert-Caron
400, rue De Bigarré
Victoriaville (Québec) G6P 4Z2
Joel.Lambert@victoriaville.ca

**Objet : Questions complémentaires du 23 juin 2020 – Projet de restauration du réservoir
Beaudet à Victoriaville**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 29 juin 2020 à 12 h compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, veuillez reprendre le libellé pour la question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. On peut lire dans le *Diagnostic du réservoir Beaudet et de son bassin-versant* produit par l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet : « Avant la création du réservoir Beaudet en 1977, des études ont été réalisées afin de déterminer les effets du décapage de la végétation avant l'inondation sur la qualité de l'eau du futur réservoir (Campbell et coll, 1976). L'envasement dû à l'activité biologique était déjà à cette époque un phénomène anticipé pour le réservoir ainsi créé. » S'ensuit une liste de « Recommandations minimales pour assurer l'approvisionnement de la ville de Victoriaville :
 - Profondeur moyenne minimum de deux mètres pour ralentir la transformation du réservoir en marécage.
 - Éliminer la végétation dans la cuvette pour atténuer la demande benthique en oxygène.
 - Aérer à l'aide d'un équipement adéquat les zones non décapées.
 - Instaurer une politique de contrôle des déchets agricoles.
 - Élaborer un programme de lutte contre les algues microscopiques nuisibles » (PR5.6, p. 901 et 902 PDF).
 - a) Lesquelles de ces recommandations ont été mises en œuvre ?
 - b) Lesquelles ne l'ont pas été, et pour quelles raisons ?

2. Dans l'étude de MCR réalisée en 2014, il est indiqué que la charge moyenne de matières en suspension à la sortie du réservoir est un peu plus du double de celle à l'entrée du réservoir. L'étude souligne que « le bilan massique [des matières en suspension], entre l'entrée et la sortie du réservoir, est incomplet, car il ne tient pas compte de l'accumulation de biomasse déposée dans le fond du réservoir chaque année » (PR5.6, p.1036 PDF).
 - a) Depuis la réalisation de cette étude, est-ce que la production de biomasse à l'intérieur du réservoir a été mesurée ou estimée ? Si oui, la commission aimerait que ces résultats soient déposés.
 - b) À votre connaissance, quelle est la proportion de l'accumulation sédimentaire dans le réservoir qui provient du bassin versant en amont et celle qui provient du réservoir lui-même, notamment par la décomposition de la biomasse et des déjections des oiseaux ?
 - c) Comment peut-on agir sur la production de sédiments endogènes au réservoir afin de diminuer cet apport ? En matière de volume, quel est l'ordre de grandeur de la réduction qui pourrait être obtenue ?

3. Dans les solutions proposées pour diminuer l'envasement du réservoir, l'étude de CIMA+ mentionne : « Toutefois, certaines mesures simples, tel que l'éclusage des crues par le barrage, ont le potentiel de réduire le rythme d'ensablement du réservoir, à condition que des travaux préalables soient effectués pour excaver les sédiments accumulés dans la partie amont du réservoir. » (DA2, p. 79). Quelles sont vos réflexions en regard de cette possibilité qui nécessiterait de modifier le projet tel qu'il est actuellement ?
4. Dans le document PR5.8 (Vol. 1, Annexe G), on retrouve le rapport technique préliminaire du suivi hydrométrique effectué par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Les données traitées dans ce rapport se terminent en juillet 2019. La commission aimerait que vous déposiez les autres données disponibles ainsi qu'une brève discussion à savoir si elles confirment les conclusions faites dans ce rapport préliminaire ou les modifient. Dans ce dernier cas, veuillez indiquer l'importance des modifications.
5. Vous indiquez dans l'addenda à l'étude d'impact que « La nouvelle estimation du coût des travaux suite à la réalisation de l'avant-projet définitif est de 40 M\$ sur cinq ans. Les travaux de dragage et d'assèchement des sédiments pour les années subséquentes sont évalués à entre 533 000 \$ et 566 000 \$ par année. » (PR5.8, Vol. 1, p. 3-18). Toutefois, le même document indique à plusieurs endroits (notamment en p. 3-14 et 3-17) que 6 années de dragage de restauration sont prévues. Pour la compréhension de la commission, pouvez-vous confirmer que les deux dernières années de dragage de restauration ne sont pas incluses dans le budget de 40 M\$? Si c'est le cas, est-ce que les coûts de 533 000 \$ à 566 000 \$ par année estimés pour le dragage d'entretien s'appliquent également aux deux dernières années de dragage de restauration prévues (2026-2027) ?